

— RÉGIME DE PENSION DES —

# Enseignants

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## DANS CE NUMÉRO

- 1 | LES TROIS PILIERS DE LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE
- 2 | VOTRE AIDE-MÉMOIRE POUR LA RETRAITE
- 2 | MISE À JOUR RELATIVE AUX FINANCES DU RPENB
- 3 | RAPPORT SUR LES PLACEMENTS
- 5 | ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RPENB 2022
- 6 | INTÉGRATION : UN GUIDE RAPIDE POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE PRESTATION DE RACCORDEMENT
- 7 | RESSOURCES CLÉS POUR PARTICIPANTS AU RÉGIME
- 7 | MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

ÉDITION POUR LES  
PARTICIPANTS ACTIFS

**PRINTEMPS 2022**

**VOLUME 7**

ISBN 978-1-4605-3201-0

## POUR NOUS JOINDRE

**PAR LA POSTE :**  
**Conseil des fiduciaires du**  
**Régime de pension des enseignants**  
**du Nouveau-Brunswick (RPENB)**  
a/s de Vestcor  
C.P. 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

**PAR TÉLÉPHONE :**  
1-800-561-4012 (sans frais)  
ou 506-453-2296 (Fredericton)

**COURRIEL :** [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org)




# LES TROIS PILIERS DE LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Au Canada, nous avons trois piliers qui soutiennent nos objectifs de retraite : la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG); le Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ); et le régime de pension d'employeur combiné avec l'épargne personnelle.

Vous assurer un revenu suffisant pour profiter de votre retraite nécessite une certaine planification. De nombreux planificateurs financiers recommandent de viser un revenu équivalant à 70 % de celui que vous touchiez avant la retraite. Il ne s'agit que d'une ligne directrice, car vos besoins réels en matière de revenu à la retraite vous sont propres. Il y a quelques questions importantes que vous devriez vous poser au moment de faire cette estimation :

- Vos dépenses augmenteront-elles ou diminueront-elles à la retraite?
- Prévoyez-vous voyager?
- Comment comptez-vous remplir vos journées?
- Aurez-vous encore des dettes à rembourser?

Il peut être difficile de répondre à certaines de ces questions selon le stade où vous en êtes dans votre parcours, mais comprendre vos objectifs financiers avant et après la retraite vous aidera à planifier vos sources de revenus.

 <p><b>La SV et le SRG</b> La Sécurité de la vieillesse (SV) est un programme fédéral qui permet aux canadiens âgés de 65 ans ou plus de recevoir un montant mensuel.</p> <p>Le Supplément de revenu garanti (SRG), calculé en fonction du revenu, est destiné aux pensionnés de la SV ayant un faible revenu.</p> <p>Ce pilier, le plus petit des trois, offre aux canadiens qui prennent leur retraite un revenu de base.</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur la SV et le SRG à <a href="http://canada.ca/securite-vieillesse">canada.ca/securite-vieillesse</a> et à <a href="http://canada.ca/supplement">canada.ca/supplement</a>.</p>	 <p><b>RPC/RRQ</b> Le Régime de pensions du Canada (RPC), à l'instar du Régime de rentes du Québec (RRQ), est un programme de revenu de retraite à participation obligatoire en fonction de votre salaire et selon vos années de cotisation. Il y a toujours un montant maximum auquel vous avez droit, et vous pouvez commencer à recevoir ces prestations dès l'âge de 60 ans ou, au plus tard, à 70 ans. Ces options peuvent avoir une incidence sur votre montant mensuel.</p> <p>Comme ces deux régimes prévoient des montants maximaux, ils ne vous donneront peut-être pas un ratio de remplacement élevé.</p> <p>En fonction des dépenses prévues pour votre retraite, comme les voyages ou le remboursement de dettes, vous aurez probablement besoin des revenus d'une pension ou d'un compte d'épargne-retraite.</p> <p>Vous trouverez de plus amples renseignements sur le RPC à <a href="http://canada.ca/rpc">canada.ca/rpc</a>.</p>	 <p><b>RPENB et AUTRES SOURCES D'ÉPARGNE</b> Votre prestation au titre du RPENB et vos autres sources d'épargne constitueront probablement la plus grande partie de votre revenu de retraite. Utilisez fréquemment le calculateur d'estimation de la pension tout au long de votre carrière et rajustez votre épargne personnelle en conséquence afin de vous assurer de disposer d'un revenu suffisant pour atteindre vos objectifs de retraite.</p> <p><b>Qu'est-ce que le calculateur d'estimation de la pension du RPENB?</b> C'est un outil facile à utiliser qui permet d'estimer rapidement votre future pension en fonction de n'importe quelle date de départ à la retraite. Le calculateur utilise des données qui proviennent de votre état des prestations de retraite que vous recevez chaque année. Votre état des prestations le plus récent contient les résultats les plus exacts, mais vous pouvez utiliser aussi d'anciens états des prestations. Vous trouverez le calculateur et une vidéo d'instructions à <a href="http://vestcor.org/calculateurs">vestcor.org/calculateurs</a>.</p>
---	--	--

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.



REGARDEZ  
LA VIDÉO  
MAINTENANT!



# VOTRE AIDE-MÉMOIRE POUR LA RETRAITE

Êtes-vous sur le point de prendre votre retraite, ou avez-vous simplement des questions sur le processus à suivre une fois le moment venu? L'administrateur de notre régime, Vestcor, a diffusé récemment une courte vidéo expliquant les étapes à suivre pour demander une pension.

Numérisez le code ci-dessus avec un appareil mobile ou rendez-vous à [rpenb.ca](http://rpenb.ca) pour regarder cette vidéo.

## MISE À JOUR RELATIVE AUX FINANCES DU RPENB

### CERTIFICAT ATTESTANT LES COÛTS

Tous les trois ans, le RPENB doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle. Ce rapport complet, préparé par notre actuaire, **évalue la capacité du RPENB à vous fournir à vous, les participants au RPENB, des prestations de pension.** Il **guide aussi les décisions du conseil en ce qui a trait aux finances du RPENB.** Le rapport d'évaluation actuarielle le plus récent pour le RPENB a été réalisé au 31 août 2019, et le prochain est prévu pour 2022.

Pour les années où une évaluation actuarielle n'est pas exigée, l'actuaire doit préparer un certificat attestant les coûts. Pour préparer ce certificat, **notre actuaire calcule la situation financière du RPENB en comparant la juste valeur marchande des actifs du RPENB aux passifs de financement extrapolés en date du 31 août 2021;** ce ratio est appelé **coefficient de capitalisation de la valeur de terminaison** et les résultats au 31 août 2021 sont indiqués à droite.

### Niveau de provisionnement du RPENB

Coefficient de capitalisation de la  
valeur de terminaison de

**110,4 %**  
(au 31 août 2021)

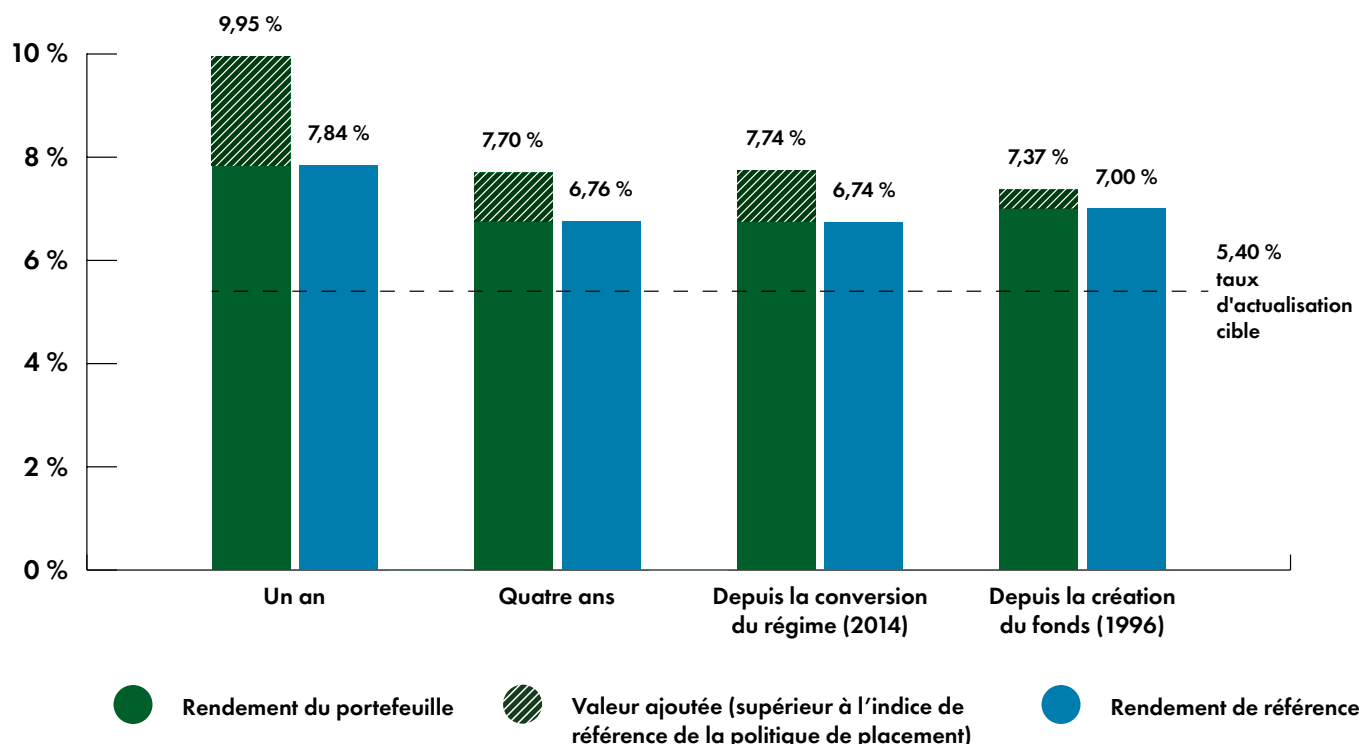
## APERÇU DE LA SITUATION DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2021

RENDEMENT BRUT  
DES PLACEMENTS  
**9,95 %**

AUGMENTATION NETTE DE  
**467 MILLIONS DE DOLLARS**

ACTIFS DE PLACEMENT  
**6,986 MILLIARDS DE DOLLARS**

### RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)



Dans l'ensemble, l'année 2021 a poursuivi le rebond après les fermetures de COVID-19 en 2020, et le commerce dit "de réouverture" s'est déroulé presque sans interruption jusqu'à la fin de l'année. Les marchés boursiers mondiaux ont gagné environ 18 % sur l'année, bien que les rendements aient été assez différenciés selon les pays, l'Amérique du Nord s'étant particulièrement bien comportée par rapport à certains marchés internationaux. Après plusieurs années d'augmentation d'environ 2 %, l'inflation a augmenté de manière significative au cours du second semestre de 2021, approchant un taux de 5 % de variation en glissement annuel à la fin de l'année.

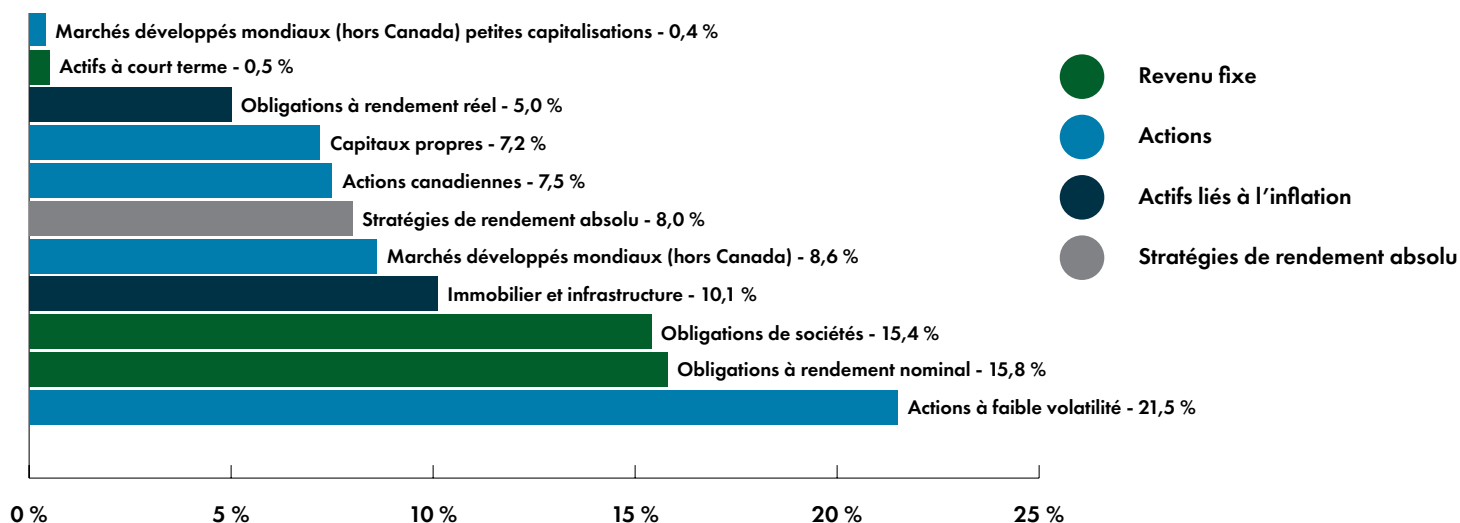
Dans l'environnement de marché de l'année dernière, le programme d'investissement global a obtenu un rendement positif de 9,95 % pour l'année et de 5,78 % pour les six derniers mois de 2021. Le rendement annualisé sur quatre ans de 7,70 %, ainsi que le rendement de 7,37 % depuis la création de la gestion de Vestcor en 1996, restent supérieurs au taux d'actualisation cible de 5,40 % fixé par l'actuaire indépendant en août 2020.

### ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RPENB au 31 décembre 2021 s'établissait à 6,986 milliards de dollars, en hausse de 467 millions de dollars par rapport à la juste valeur des actifs au 31 décembre 2020.

### COMPOSITION DE L'ACTIF

Les pondérations de la composition de l'actif du RPENB se sont maintenues assez près des cibles de la politique de placement au cours de l'année. Le diagramme de la page suivante illustre la composition de l'actif au 31 décembre 2021 et la diversification des actifs de placement du régime.



## APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Pour l'avenir, on peut s'attendre à des périodes continues de volatilité à court terme, associées à des rendements relativement modestes à moyen terme. Alors que la reprise de la pandémie de COVID-19 continuera de préoccuper les investisseurs, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une forte hausse de la volatilité des marchés dans le monde entier. Bien que le portefeuille de RPENB ne soit pas directement exposé aux actifs russes, les effets indirects de l'instabilité dans la région entraîneront un risque accru pour pratiquement toutes les classes d'actifs en 2022. En ce qui concerne les actions, la plupart des mesures de valorisation (rendement des dividendes, ratios cours-bénéfice) se situent à des niveaux nettement supérieurs à la normale, tandis que les taux d'intérêt des obligations d'État et des obligations d'entreprise restent bas. Dans l'ensemble, le rendement attendu à moyen terme d'un portefeuille générique actions-obligations 60/40 devrait être légèrement inférieur à son niveau moyen à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des perspectives du marché pour cette période, consultez les mises à jour du marché trimestrielles fournies par Vestcor à [vestcor.org/miseajourdumarche](https://vestcor.org/miseajourdumarche).

## DÉFINITIONS UTILES

**DIVIDENDE (RENDEMENT) :** Bénéfice sur action (ou obligation) distribué par une société à ses actionnaires.

**ACTIONS :** titres de placement qui représentent une participation dans un élément d'actif, par exemple les actions dans une société ou des actifs immobiliers.

**TAUX D'ACTUALISATION :** taux auquel la valeur des flux de trésorerie d'un élément d'actif est actualisée pour déterminer la valeur actuelle de cet élément d'actif. Dans un fonds de pension, taux de rendement net hypothétique du placement dont le fonds a besoin pour obtenir un rendement positif prudent à long terme. Le taux d'actualisation d'un fonds de pension est déterminé par l'actuaire indépendant du régime.

**TAUX DE RENDEMENT BRUT :** rendement avant la déduction des frais, par exemple les frais de gestion de placements.

**ÉVALUATION :** Processus visant à définir la valeur d'un actif ou d'un titre, pouvant se baser sur le prix le plus récent d'un titre échangé publiquement ou, pour les actifs de sociétés fermées, sur une méthode plus subjective.



Pour des définitions encore plus utiles, vous trouverez un glossaire des termes relatifs au RPENB en numérisant le code ci-dessus avec votre appareil mobile, ou sur le site [vestcor.org/glossaire](https://vestcor.org/glossaire).

# ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION DU RPENB 2022



## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI !

Numérisez le code à gauche avec  
votre appareil mobile ou visitez  
[rpenb.ca/AAI2022](http://rpenb.ca/AAI2022)

## QUAND?

Le 12 octobre 2022 à 19 h HAA

## OÙ?

En ligne en webdiffusion avec une option téléphonique

## POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Pour avoir la chance d'en savoir plus sur le RPENB et :

- de rencontrer les membres du conseil des fiduciaires;
- de connaître la santé financière du régime grâce à une récapitulation pour 2021 et à une mise à jour pour 2022;
- de voir les présentations du fournisseur de services d'administration du régime et de l'actuaire;
- de participer à une séance de questions et réponses avec le conseil des fiduciaires et des invités.

## L'année dernière, un participant a demandé...

# 90 %

DES PARTICIPANTS DE 2021  
ONT TROUVÉ LA RÉUNION  
INSTRUCTIVE

### Quand et comment calcule-t-on le rajustement au coût de la vie offert aux enseignants?

Le rajustement au coût de la vie (RCV), aussi appelé « indexation », est calculé par l'actuaire indépendant du RPENB, Solutions Mieux-être LifeWorks, en fonction des chiffres fournis par Statistique Canada. Il est calculé chaque année en comparant l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) d'une année à l'autre, et ce, pour la période allant de juillet à juin. Son mode de calcul est défini dans le texte du RPENB, qui peut être consulté à [rpenb.ca](http://rpenb.ca). Il correspond à la façon dont de nombreux régimes au Canada, y compris le Régime de pensions du Canada, calculent l'augmentation.

Voici comment a été calculé le plus récent rajustement au coût de la vie, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Mois Année	juil. 2020	août 2020	sept. 2020	oct. 2020	nov. 2020	déc. 2020	jan. 2021	fév. 2021	mars 2021	avril 2021	mai 2021	juin 2021	moy.
IPC	137,2	137,0	136,9	137,5	137,7	137,4	138,2	138,9	139,6	140,3	141,0	141,4	<b>138,59</b>

Mois Année	juil. 2019	août 2019	sept. 2019	oct. 2019	nov. 2019	déc. 2019	jan. 2020	fév. 2020	mars 2020	avril 2020	mai 2020	juin 2020	moy.
IPC	137,0	136,8	136,2	136,6	136,4	136,4	136,8	137,4	136,6	135,7	136,1	137,2	<b>136,60</b>

Rappel : Le pourcentage de variation est calculé en prenant la (valeur finale moins la valeur initiale), divisé par la valeur initiale, puis multiplié par 100. Voici à quoi cela ressemble en pratique :

$$\frac{138,59 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2021)} - 136,60 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2020)}}{136,60 \text{ (IPC moyen pour les 12 mois se terminant le 30 juin 2020)}} = 1,46 \%$$

Les taux d'inflation observés au cours de la seconde moitié de 2021 étaient supérieurs à 4 %, mais ces taux ne faisaient pas partie de la période prise en compte pour calculer le plus récent rajustement au coût de la vie. Ils seront plutôt pris en compte dans le calcul de l'IPC moyen pour la période de juillet 2021 à juin 2022 qui sera utilisé pour déterminer le RCV potentiel pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Vous avez encore des questions sur le mode de calcul du RCV? Une vidéo est disponible sur [rpenb.ca](http://rpenb.ca).**

Un sommaire de la séance de questions de l'assemblée annuelle d'information de 2021 ainsi qu'un enregistrement de l'intégralité de celle-ci sont accessibles à [rpenb.ca/AAI2021](http://rpenb.ca/AAI2021).

# INTÉGRATION :

UN GUIDE RAPIDE POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE PRESTATION DE RACCORDEMENT

Vous pouvez regarder une vidéo sur l'intégration en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile, ou en visitant [vestcor.org/rpenbintegration](http://vestcor.org/rpenbintegration).



L'un des avantages du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick est la prestation de raccordement versée aux participants qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. Comme son nom l'indique, cette prestation de raccordement est **versée temporairement en plus de votre pension viagère** pour aider à combler l'écart financier entre la date de votre retraite et le moment où vous êtes admissible à une prestation non réduite du Régime de pensions du Canada (RPC) à l'âge de 65 ans.

## D'ABORD, UN PEU DE CONTEXTE...

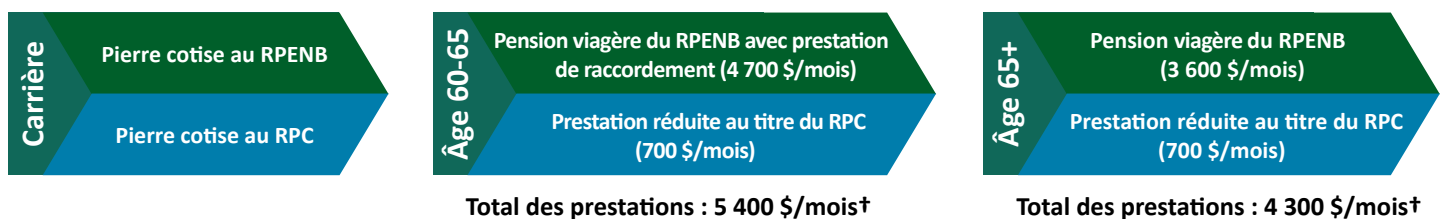
Le RPENB, comme la plupart des autres régimes au Canada, est intégré au Régime de pensions du Canada. Lorsque le RPC a été instauré en 1966, les cotisations versées dans le cadre du RPENB ont été réduites, de sorte que les cotisations globales des employés n'ont pas augmenté. Les montants des prestations ont également été rajustés de sorte que le RPENB et le RPC combinés ont versé des prestations semblables à celles versées auparavant par le RPENB seul. Ensemble, ils visent à vous procurer un revenu de retraite qui vous permettra de maintenir votre qualité de vie tout au long de votre retraite.

Vous pouvez commencer à bénéficier du RPC dès l'âge de 60 ans à un montant réduit, à 65 ans sans réduction, ou jusqu'à 70 ans avec l'application d'un coefficient d'ajournement.

## COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE?

Comme il est mentionné ci-dessus, si vous prenez votre retraite avant 65 ans, le montant de votre pension viagère comprendra une prestation de raccordement. Cette prestation supplémentaire n'est versée que jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

En plus de leur pension du RPENB, certains participants choisissent de commencer à recevoir leur prestation du RPC. Vous pouvez commencer à recevoir celle-ci dès l'âge de 60 ans. N'oubliez pas que votre prestation de raccordement est versée jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans, peu importe le moment où vous commencez à recevoir celle du RPC. Le mois suivant votre 65<sup>e</sup> anniversaire, votre prestation de raccordement prendra fin, tandis que votre prestation de retraite viagère continue à vous être versée pendant toute votre retraite. Voici un exemple d'un participant qui prend sa retraite à 60 ans et qui choisit de recevoir à la fois sa pension du RPENB et sa prestation du RPC.



† Les montants des prestations sont fournis à titre indicatif seulement.

Les personnes reçoivent également la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) à l'âge de 65 ans (max. 640 \$ par mois), qui comblera une partie de la différence indiquée dans l'exemple ci-dessus.

Pour les participants au RPENB qui choisissent de retarder le versement de leur prestation du RPC, le changement du revenu le mois suivant leur 65<sup>e</sup> anniversaire sera beaucoup moins important, car la fin de la prestation de raccordement coïncidera avec le début de la prestation du RPC. Vous devez garder à l'esprit qu'il est peu probable que les montants de votre prestation de raccordement et de votre prestation du RPC soient exactement les mêmes, ce qui entraînera un changement dans votre revenu mensuel.

Un moyen efficace de voir comment la prestation de raccordement affectera votre pension est d'utiliser le calculateur d'estimation de pension de Vestcor, que vous trouverez sur le site [vestcor.org/calculateurs](http://vestcor.org/calculateurs). Il vous donnera une idée plus précise de ce à quoi pourrait ressembler votre future pension avant et après 65 ans si vous décidez de prendre une retraite anticipée. Vous pouvez également voir à quoi pourrait ressembler votre pension si vous attendez l'âge de 65 ans pour prendre votre retraite, en renonçant entièrement à la prestation de raccordement du RPENB. Si vous avez l'impression que l'heure de la retraite approche et si vous avez des questions, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor au 1-800-561-4012 ou à [info@vestcor.org](mailto:info@vestcor.org). Notre équipe vous fournira des renseignements détaillés et adaptés à votre situation.

# Ressources clés pour participants au régime

## Le site Web du RPENB - [rpenb.ca](http://rpenb.ca)

Vous y trouverez des vidéos utiles, les formulaires de demande, les documents constitutifs du régime, les résultats financiers, les rapports annuels, les biographies du Conseil des fiduciaires et bien plus encore, notamment :

### Survol du RPENB

Un document simplifié expliquant les notions de base du RPENB. Vous voulez connaître le montant de vos cotisations au Régime? Vous vous demandez comment vos prestations de pension sont calculées? Vous aimeriez connaître l'influence de vos transitions de vie sur votre pension? Le survol couvre toutes ces informations et plus encore. La version la plus récente de ce document est accessible à partir de la page [rpenb.ca](http://rpenb.ca) sous « Livrets ».

### Documents utiles

- Guide pour les participants au régime
- Livret de rupture de mariage
- Enseignant(e)s suppléant(e)s ou titulaires d'un permis local - Critères d'admissibilité et de participation

### Sommaire du rajustement au coût de la vie

Un résumé de la façon dont l'augmentation reliée au coût de la vie est déterminée et comment cette dernière a été calculée. Vous le trouverez sous la rubrique « Dernières actualités et information » ou sur le site [rpenb.ca/rcv](http://rpenb.ca/rcv).

## Événements de la vie – [vestcor.org/evenements](http://vestcor.org/evenements)

Trouver facilement des informations, des vidéos et listes de contrôle relatives à votre régime pendant les périodes de transition de votre vie – y compris si vous êtes nouveau au régime, de retour d'un congé, mettez fin à une relation conjugale, quittez votre emploi, préparez à prendre votre retraite, et nouveau à la retraite.

# MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* (Nouveau-Brunswick) exige que les participants soient informés de toute modification au texte du régime.

À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie accordé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 14 janvier 2022.
- Le conseil des fiduciaires a approuvé les modifications apportées à la politique de financement du RPENB le 7 décembre 2021 afin de tenir compte des changements apportés à l'hypothèse de mortalité pour les hommes et des modifications de nature administratives. Ces modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 19 janvier 2022.
- Le conseil des fiduciaires a approuvé les modifications apportées à l'énoncé des politiques de placement du RPENB le 28 septembre 2021 afin de tenir compte des changements apportés pour mettre à jour les noms des indices de référence pour assurer la cohérence ainsi que des modifications de nature administratives. Ces modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 6 octobre 2021.
- L'énoncé des politiques de placement du RPENB a été modifié afin de tenir compte des changements apportés à la stratégie de placement. Ces modifications ont été déposées auprès du surintendant des pensions le 14 février 2022.

Les versions actualisées des documents constitutifs sont disponibles sur le site [rpenb.ca](http://rpenb.ca).